

Recensement agricole 2020

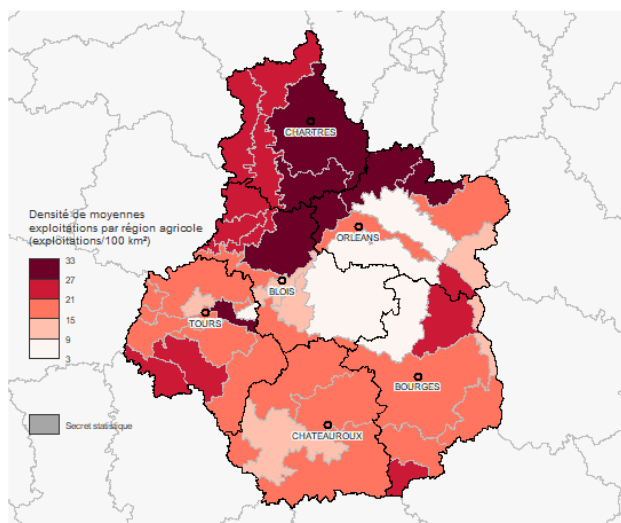
Les exploitations agricoles moyennes ou grandes en Centre-Val de Loire

La concentration des exploitations agricoles se poursuit

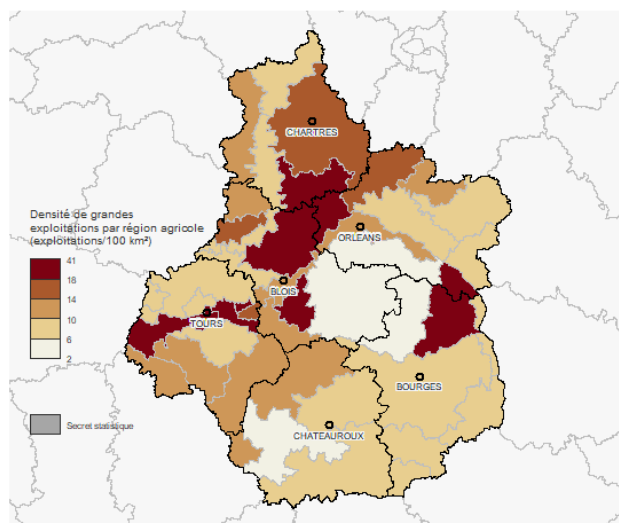
La qualification de moyennes ou grandes pour les exploitations agricoles se rapporte à leur taille économique et non à leur surface. La production brute standard (PBS) est l'indicateur utilisé pour les caractériser. Les exploitations moyennes ou grandes ont une PBS supérieure ou égale à 100 000 €.

En Centre-Val de Loire, les grandes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître sur les dix dernières années. Près de 6 exploitations sur 10 sont de taille économique moyenne ou grande en 2020 et seule 16 % de la surface agricole leur échappe. Les formes sociétaires sont de plus en plus présentes et sont détenues majoritairement par des exploitants. La population vieillit et l'avenir à court terme n'est pas assuré pour 6 % d'entre elles. À moyen terme, le risque est fort de voir disparaître encore des exploitations, les chefs de 56 ans ou plus en 2020 étant un tiers plus nombreux que les installés des dix dernières années. 25 % des exploitants sont diplômés du supérieur agricole (BTS, ingénieurs, ...) et cette part atteint 40 % chez les moins de 40 ans. Les surfaces en agriculture biologique progressent, mais la région montre encore un retard important. La certification haute valeur ajoutée (HVE) est en plein essor, en particulier dans les exploitations viticoles.

Densité de moyennes exploitations par région agricole en 2020



Densité de grandes exploitations par région agricole en 2020



Source : © IGN - BD Carto
 Agreste - Recensement agricole 2020
 Conception DRAAF Centre-Val de Loire



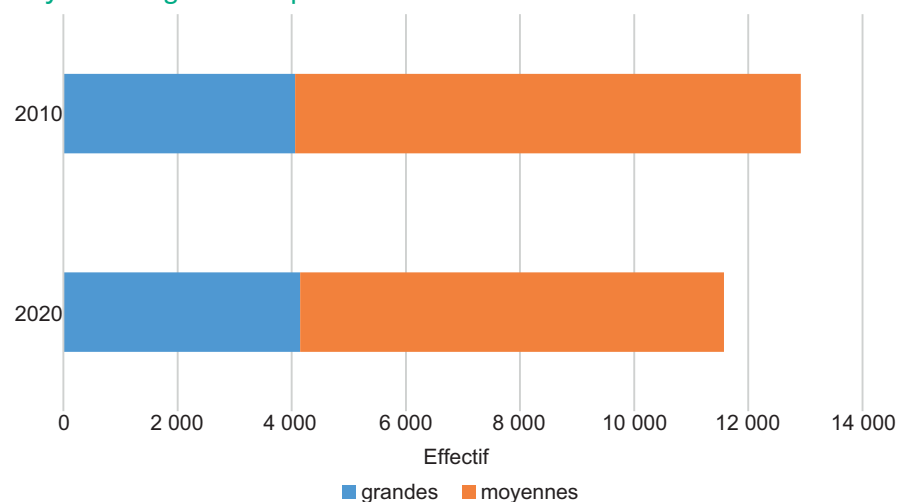
58 % des exploitations détiennent 84 % des terres agricoles et 89 % des animaux

En 2020, le Centre-Val de Loire compte 11 573 exploitations dites grandes ou moyennes au regard de leur potentiel de production. En une décennie, 1 346 d'entre elles ont disparu, soit une diminution de 10 %. Cette tendance est légèrement moins prononcée que dans l'ensemble de la France métropolitaine (- 12 %). L'évolution n'est cependant pas homogène en région : l'Indre-et-Loire a perdu 14 % des exploitations moyennes ou grandes depuis 2010, tandis que leur nombre n'a diminué que de 4 % dans l'Eure-et-Loir. Les autres départements oscillent entre - 10 et - 13 %. Les exploitations moyennes ou grandes représentent 58 % de l'ensemble, contre 52 % dix ans auparavant.

La surface agricole régionale a diminué de 1,2 % en dix ans, sous l'effet de l'artificialisation et de la déprise en milieu rural. Cependant, la superficie exploitée par les structures moyennes ou grandes a augmenté de 2 % sur la période. Entamé dès l'après-guerre, le phénomène de concentration se poursuit, avec l'exploitation d'une part toujours croissante de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale par les exploitations moyennes ou grandes (84 % en 2020, + 3 points en 10 ans). Les structures moyennes ou grandes exploitent en moyenne 165 ha en Centre-Val de Loire (2^e rang régional), soit 50 ha de plus que l'ensemble des exploitations métropolitaines de la même catégorie. C'est dans l'Indre et le Cher que ces structures montrent les surfaces moyennes les plus élevées, proches des 200 ha par exploitation.

89% du cheptel régional est détenu par des exploitations moyennes ou grandes. Il diminue dans toutes les catégories de taille économique entre 2010 et 2020, hormis au sein des grandes exploitations qui détiennent désormais 55 % du troupeau régional (48 % en 2010). Comme pour les surfaces, la concentration des cheptels est également à l'œuvre en Centre-Val de Loire.

Graphique 1
Moyennes et grandes exploitations en 2010 et 2020



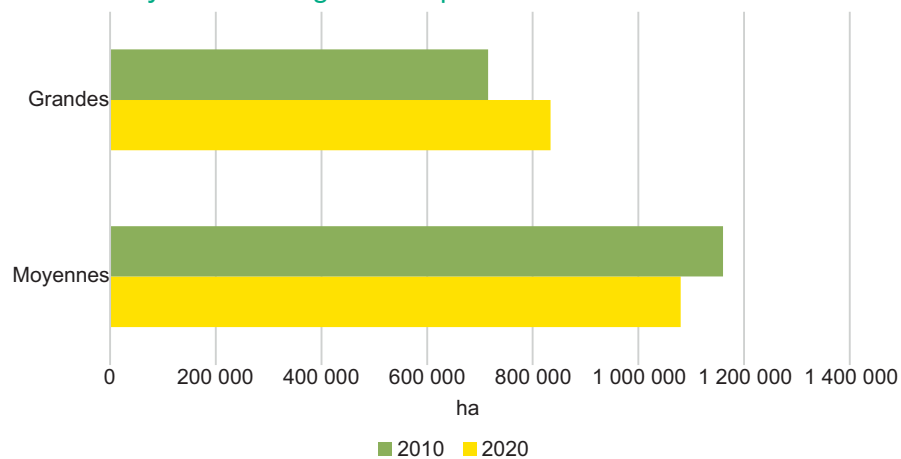
Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Les grandes exploitations plus nombreuses et plus étendues qu'il y a 10 ans

Les exploitations moyennes ont perdu 16 % de leurs effectifs, tandis que le nombre de grandes a crû de 2 %. De plus, la surface moyenne par exploitation est désormais de 201 ha pour les grandes (+ 25 ha en 10 ans), soit 66 ha de plus que pour les exploitations de la même catégorie en France métropolitaine. Profitant de la disparition des exploitations de taille moindre, la surface agricole totale dont disposent les grandes exploitations a crû de 16 % en 10 ans.

Malgré une surface croissante par exploitation (+ 14 ha en 10 ans), la SAU totale des moyennes a diminué de 7 %. Au final, une exploitation de taille économique moyenne occupe 145 ha en Centre-Val de Loire, contre 99 ha en France métropolitaine. L'évolution de la PBS est un autre indicateur du poids économique grandissant des exploitations moyennes ou grandes. En 2020, elles concentrent à elles seules 91 % de la PBS totale de la région, contre 88 % en 2010. Et au sein de cette catégorie, les grandes exploitations représentent 61 % de la PBS, contre 57 % en 2010.

Graphique 2
SAU des moyennes et des grandes exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

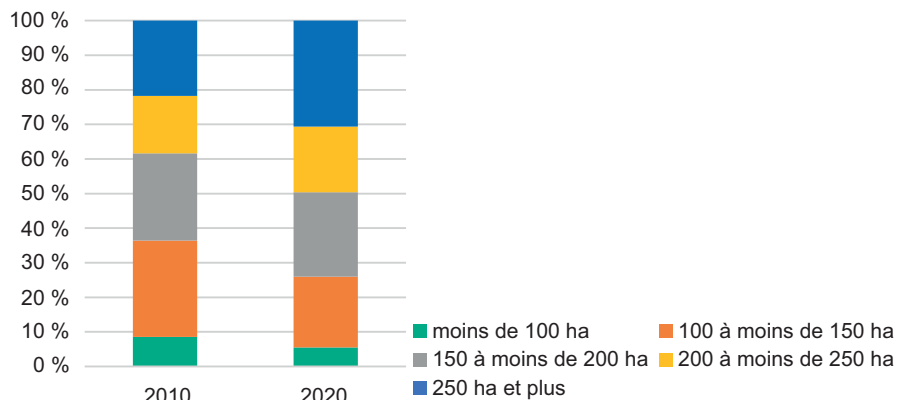
Les exploitations de plus de 200 ha occupent la moitié du territoire

Si l'occupation de la SAU par les exploitations moyennes ou grandes de moins de 200 ha est en baisse, la tendance est inversée pour les exploitations de plus de 200 ha. Ainsi, en 2010, les exploitations de moins de 200 hectares détenaient 62 % de la SAU. En 2020, cette part a chuté à 50 %. Ce sont tout particulièrement les exploitations de plus de 250 hectares qui sont concernées par cette évolution : en 2020, elles occupent 31 % de la SAU contre 22 % en 2010. S'agissant du nombre d'exploitations, la part de celles disposant de plus de 150 hectares de SAU s'est renforcée : elle est passée de 42 % en 2010 à 53 % en 2020. Parmi elles, la plus forte progression vient des unités de plus de 200 hectares. Leur part est désormais de 29 %, contre 20 % en 2010. C'est dans le Cher que l'on compte le plus d'exploitations de 250 ha ou plus.

Les céréales très majoritaires dans l'assolement des moyennes ou grandes exploitations

Avec 70 % des surfaces des moyennes ou grandes exploitations, les céréales et oléo-protéagineux sont les principales cultures présentes en 2020. Les céréales occupent à elles seules 55 % de leur superficie. Les surfaces fourragères (cultures fourragères et surfaces toujours en herbe) viennent en seconde position, avec 18 % de la SAU de ces exploitations, suivies des oléagineux (15 %). Entre 2010 et 2020, les céréales et surfaces fourragères sont plus présentes, tandis que les oléagineux et les cultures industrielles ont perdu d'importantes surfaces, en particulier au sein des exploitations de taille moyenne. Les surfaces en vignes sont restées stables, mais un peu plus de 1 000 ha sont passés des moyennes vers les grandes exploitations. Les surfaces en légumes de plein air et en tubercules (principalement pommes de terre) ont également augmenté. Les plantes à fibres ont plus que doublé leur étendue.

Graphique 3
Répartition de la SAU des exploitations grandes ou moyennes, par classe de SAU en 2010 et 2020



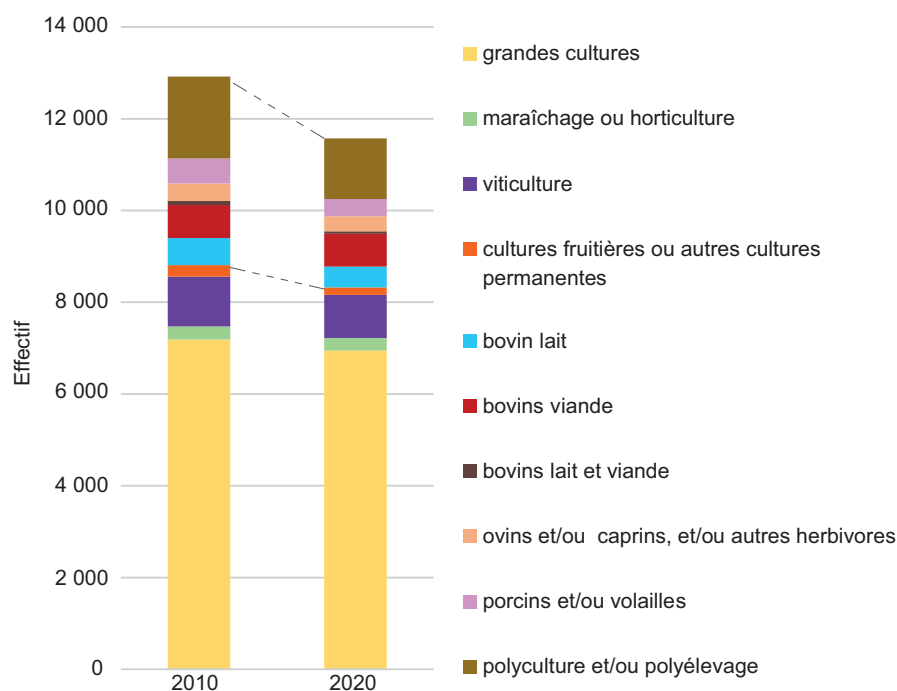
Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Les exploitations spécialisées en élevage disparaissent plus vite

Les exploitations moyennes ou grandes spécialisées en élevage ont diminué de 21 % en dix ans, tandis que celles spécialisées en productions végétales n'ont perdu que 5 % de leur effectif. Dans les deux cas, cette baisse est moins marquée que pour l'ensemble des exploitations régionales (- 30 % et - 14 % respectivement). Les exploitations moyennes ou grandes résistent mieux à l'érosion du nombre de fermes.

Les orientations qui se maintiennent le mieux sont les bovins viande (- 0,6 %), le maraîchage et/ou horticulture (- 3,6 %) et les grandes cultures (- 3,4 %). Les effectifs sont en chute de plus de 30 % dans les spécialisations bovins mixtes, granivores et culture fruitière. Les bovins lait perdent un quart de leur effectif, comme la polyculture et/ou poly-élevage. La spécialisation du Centre-Val de Loire sur les productions végétales se poursuit.

Graphique 4
Répartition des exploitations moyennes et grandes par spécialisation en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Les élevages se concentrent

Entre 2010 et 2020, les UGB détenus par les moyennes et grandes exploitations ont diminué de 5 %, en particulier dans les moyennes (- 60 000 UGB en 10 ans, soit - 19 %). Les grandes exploitations en détiennent plus qu'en 2010 (+ 21 800 UGB, soit + 6 %), en particulier pour les espèces bovine et caprine et, dans une moindre mesure, ovine.

Les bovins représentent 62 % des unités gros bovins toute alimentation (UGBTA) des exploitations moyennes ou grandes de la région. Les volailles arrivent en seconde position avec 18 % et les porcs en troisième, avec 13 %.

Ce sont les exploitations de taille moyenne qui détiennent le plus de vaches allaitantes, tandis que huit vaches laitières sur dix sont dans de grandes exploitations (six sur dix en 2010). La quasi-totalité des volailles sont au sein de grandes exploitations (85 %). Les grandes détiennent même 95 % des porcins de la région, marquant une hyper-spécialisation de cette production sur quelques élevages.

Tableau 1

Répartition des animaux au sein des exploitations moyennes ou grandes en 2020

UGB toute alimentation	Exploitations moyennes	Exploitations Grandes	Total moyennes ou grandes	Toutes exploitations
Bovins	205 703	202 811	408 514	469 358
Ovins	9 838	4 925	14 763	26 595
Caprins	11 829	18 581	30 410	33 025
Porcins	3 687	81 272	84 959	85 593
Volailles	15 478	104 332	119 810	122 204
Équins	2 264	500	2 763	8 778
Lapins	392	391	783	845
Total	249 190	412 812	662 003	746 397

Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

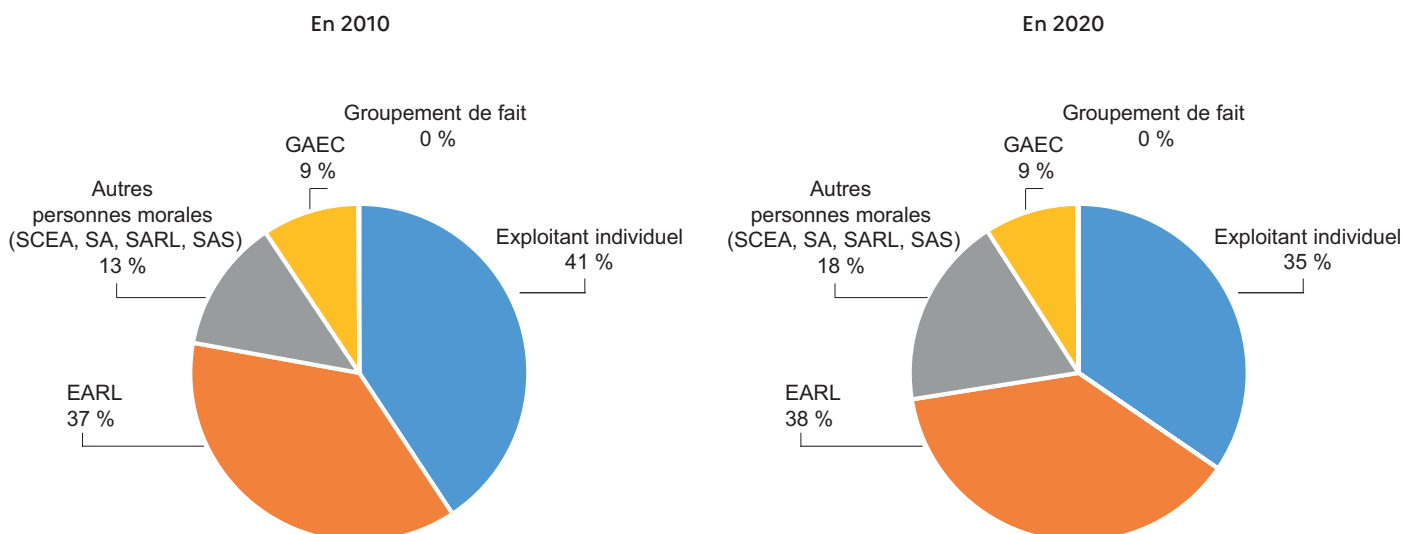
Le statut individuel en perte de vitesse pour les grandes ou moyennes exploitations

En 2020, si les grandes ou moyennes exploitations sont encore pour 35 % d'entre elles en statut individuel, le statut d'EARL est devenu prépondérant, avec 38 % des effectifs. 18 % exploitent sous forme d'autre société et seulement 9 % sont des GAEC (plus faible taux régional, juste devant la Corse et l'Île-de-France). Les exploitations individuelles voient leur effectif fondre ces dix dernières années : un quart d'entre elles ont disparu parmi les exploitations moyennes

ou grandes. La part des EARL est quasi stable, mais leur nombre a diminué également. À l'opposé, le statut (SCEA, SA, SARL, SAS, ...) "autre personne morale" est en plein essor : 13 % des moyennes ou grandes avaient ce statut en 2010, ce sont désormais 18 % d'entre elles qui le détiennent, soit 479 structures de plus en dix ans en Centre-Val de Loire. Ce statut permet notamment d'inclure davantage de capitaux extérieurs aux associés exploitants au sein du capital de l'entreprise. L'Eure-et-Loir se démarque par son nombre important de structures individuelles et d'EARL, qui correspondent à une pratique souvent solitaire du métier

Graphique 5

Statut des exploitations moyennes ou grandes en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

d'agriculteur sur ce territoire (1,6 ETP en moyenne dans ce département, contre 2,2 en région pour les moyennes ou grandes exploitations). L'Indre se distingue par le nombre élevé de GAEC (296), en lien avec la forte proportion d'élevages bovins, et le Cher par ses nombreuses autres personnes morales (507), plus adaptées aux structures de très grande taille.

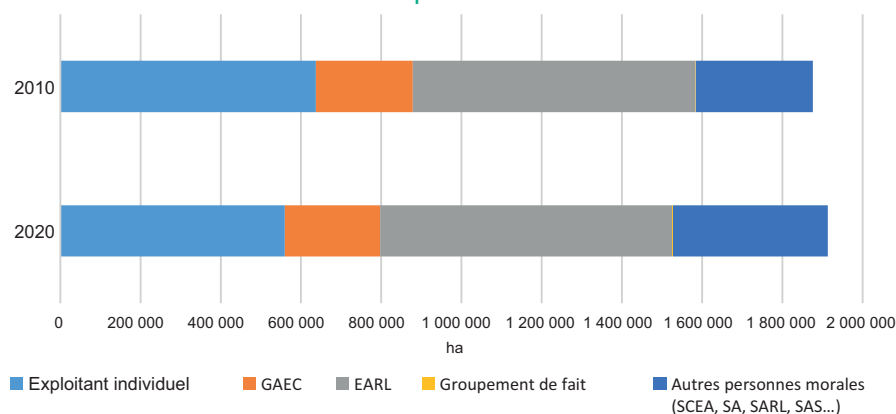
La surface moyenne exploitée par exploitation augmente quel que soit le statut. Du fait du déclin de leur effectif, les exploitations individuelles disposent de moins de surfaces en 2020 qu'en 2010. Même si leur SAU moyenne croît de 15 %, ce sont plus de 77 000 ha de moins pour les exploitations individuelles en dix ans. La SAU valorisée par les GAEC est quasiment stable (- 3 000 ha), tandis que celle des EARL croît de 22 500 ha. Ce sont les autres personnes morales qui tirent leur épingle du jeu, avec près de 100 000 ha de plus entre 2010 et 2020.

Les structures sociétaires sont aux mains des exploitants

Neuf sur dix, c'est la part des exploitations sociétaires de taille moyenne ou grande dont le capital est détenu majoritairement par les personnes qui y travaillent, et six sur dix sont même détenues à 100 % par les associés exploitants. 12 % des moyennes ou grandes ont de 25 à moins de 50 % de leur capital détenu par des membres de la famille ne travaillant pas sur l'exploitation. 10 % ont une partie de leur capital détenu par des personnes morales. Seules 3 % ont une partie de leur capital détenu par des personnes extérieures à la famille et ne travaillant pas sur l'exploitation.

Au final, 6 % de ces structures agricoles ont leur capital détenu à 100 % par des personnes (physiques ou morales) ne travaillant pas sur l'exploitation. 289 d'entre elles

Graphique 6
SAU détenue selon le statut des exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

sont détenues en totalité par des personnes morales et 74 sont détenues par des personnes physiques ne travaillant pas sur l'exploitation (dont 51 sont des membres de la famille ne travaillant pas sur l'exploitation). Aucun département ne se distingue vraiment des autres sur le sujet.

Des montages juridiques de plus en plus complexes

Près de 20 % des exploitations grandes ou moyennes sont en lien direct, ou via l'un des exploitants, avec une ou plusieurs entreprises impliquées dans le fonctionnement de l'exploitation (hors CUMA, coopérative ou groupement de producteurs). Cette proportion augmente avec la taille économique des exploitations : 13 % des moyennes sont concernées, quand 27 % des grandes le sont. Les exploitations individuelles sont moins concernées par ce phénomène qui ne concerne que 13 % d'entre elles. Ce qui n'est pas le cas des autres formes sociétaires, dont 33 % sont liées à une autre entité, le plus souvent en rapport avec l'activité de production agricole (40 %), ou en rapport avec d'autres activités, comme l'énergie renouvelable, l'agritourisme (36 %), la commercialisation (33 %) ou la gestion de l'emploi (27 %). Ces liens sont présents pour 18 % des EARL et 15 % des GAEC. Le lien avec des

structures pour les autres activités (production d'énergie renouvelable, agritourisme, ...) est prépondérant pour les EARL, GAEC et structures individuelles. La participation à une structure d'acquisition et de gestion de terres ou de biens immobiliers est la moins fréquente des situations, elle concerne plutôt les grandes exploitations sous forme sociétaire (48 exploitations, soit 5 % de cette catégorie).

Les terres sont majoritairement louées

88 % des terres des exploitations grandes ou moyennes sont louées, quasi exclusivement sous le statut du fermage (seulement 20 000 ha en métayage en 2020). Pour les exploitants individuels, 23 % des terres sont propriété de l'exploitant, mais le Cher et l'Indre se distinguent par une part qui s'élève à 28 % tandis que l'Eure-et-Loir n'est qu'à 19 %. Le Centre-Val de Loire est au 11^e rang des régions sur ce critère, juste devant l'Île-de-France et les Hauts-de-France qui ferment la marche. Les structures individuelles exploitent 77 000 ha de moins qu'en 2010 tandis que les EARL, GAEC et autres personnes morales disposent de 114 000 ha supplémentaires. Entre 2010 et 2020, le foncier qui se libérait suite aux départs d'agriculteurs a profité aux formes juridiquement

structurées en pleine expansion, ou a donné lieu à la création de formes juridiques par des agriculteurs individuels suite à l'agrandissement de leur SAU. Si les exploitations sous forme sociétaire sont de plus en plus propriétaires des surfaces (107 000 ha en 2020, contre 37 500 en 2010), 90 % de leurs terres sont encore en fermage (1 230 000 ha), contre 96 % en 2010. La moitié des fermages sont pris auprès d'un tiers non exploitant, un quart auprès d'un associé propriétaire, le dernier quart auprès d'un associé locataire. La part des fermages auprès d'associés a crû dans les dix dernières années, ce qui laisse à penser que les exploitants préfèrent conserver la propriété des terres ou disposer des baux pour en conserver la responsabilité en cas de souci avec leur entreprise agricole. Ces dispositions permettent aussi d'assurer un revenu fixe aux exploitants concernés et de diminuer les bénéfices de l'entreprise pour faire passer le fermage en revenus fonciers au prorata des terres apportées par chacun des associés.

Une productivité toujours plus importante

Dans le sillage du nombre d'exploitations, le nombre d'exploitants et la main d'œuvre familiale sont orientés à la baisse. 15 248 exploitants sont à la tête des 11 573 exploitations grandes ou moyennes de la région. Ils occupent 13 666 équivalents temps plein au sein de ces exploitations (- 13 % sur dix ans). C'est en Eure-et-Loir que leur nombre se maintient le mieux (- 7 % en effectif, - 3 % en ETP), en accord avec une moindre diminution du nombre d'exploitations sur ce territoire. À la tête de 104 ha il y a dix ans, chaque exploitant dispose de 125 ha en 2020, en moyenne. Ce sont

ceux du Cher et de l'Indre qui ont le plus de surfaces à gérer, avec 141 ha de moyenne. Ceux d'Eure-et-Loir, autrefois en tête, sont désormais au troisième rang. 35 % des exploitations moyennes ou grandes sont gérées sans main d'œuvre salariée ou familiale en 2020, c'est le cas dans la majorité des exploitations moyennes (56 %), les exploitants y assument seuls l'ensemble des tâches. Dans les grandes, trois exploitations sur quatre ont de la main d'œuvre autre que les chefs d'exploitation et co-exploitants. Hors prestation, un ETP valorise 74 ha en moyenne en Centre-Val de Loire, soit 8 de plus qu'en 2010. Avec la prestation, un ETP a la charge de 71 ha en 2020, contre 66 ha en 2010.

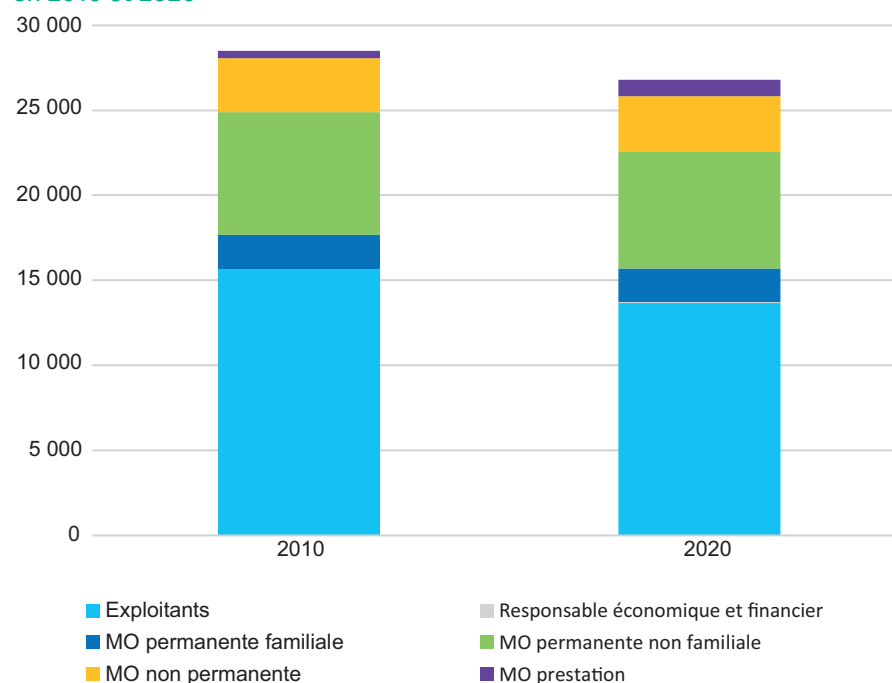
La nécessité d'exploiter toujours plus de surfaces pour permettre de tirer un revenu de son activité explique en partie ce phénomène d'agrandissement des structures.

L'augmentation de la productivité permise par le matériel à disposition des exploitants est un autre facteur. Le manque de candidats ou les difficultés d'installation permettent également aux exploitants en place d'étendre leurs domaines.

Le recours à la prestation se généralise

L'extension des surfaces exploitées et la diminution de la main d'œuvre est rendue possible par une mécanisation toujours plus importante et par le recours croissant à l'externalisation de certains travaux. Près de six exploitations grandes ou moyennes sur dix ont recours à un prestataire (ETA ou CUMA) pour la réalisation de travaux agricoles. Les grandes y ont davantage recours (62 %) que les moyennes (57 %), et dans les deux cas, c'est 7 points de plus qu'en 2010. De plus, la main d'œuvre représentée

Graphique 7
Répartition de la main d'œuvre dans les exploitations grandes ou moyennes en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

par les prestataires a plus que doublé en dix ans, passant de 414 équivalents temps plein en 2010 à 971 en 2020, elle a même triplé chez les seules grandes exploitations. Cette pratique permet d'éviter l'achat en propre de certains matériels onéreux qui ne sont rentabilisés qu'à des niveaux de superficies dont ne disposent pas forcément l'exploitation. Cela permet aussi de s'affranchir de tâches au moment de pics d'activité (traitements phytosanitaires au printemps lorsque des semis sont à faire).

Pour la plupart des exploitations y ayant recours, il s'agit d'externalisation de certains actes techniques seulement (huit exploitations sur dix). L'externalisation de l'ensemble des travaux de toutes les productions végétales est plutôt le fait des exploitations moyennes, on en dénombre 547 en 2020 (contre 228 grandes). Elles sont détenues par des chefs d'exploitations légèrement plus âgés. Ces exploitations grandes ou moyennes dont les travaux

sont totalement effectués par des prestataires de travaux agricoles représentent 131 000 ha. Les exploitations orientées grandes cultures y sont surreprésentées (81 % des exploitations totalement gérées par un prestataire ont cette spécialisation, alors qu'elles ne sont que 60 % des moyennes ou grandes).

Des chefs d'exploitation de plus en plus âgés : près d'une exploitation sur cinq a un chef qui a plus de 60 ans

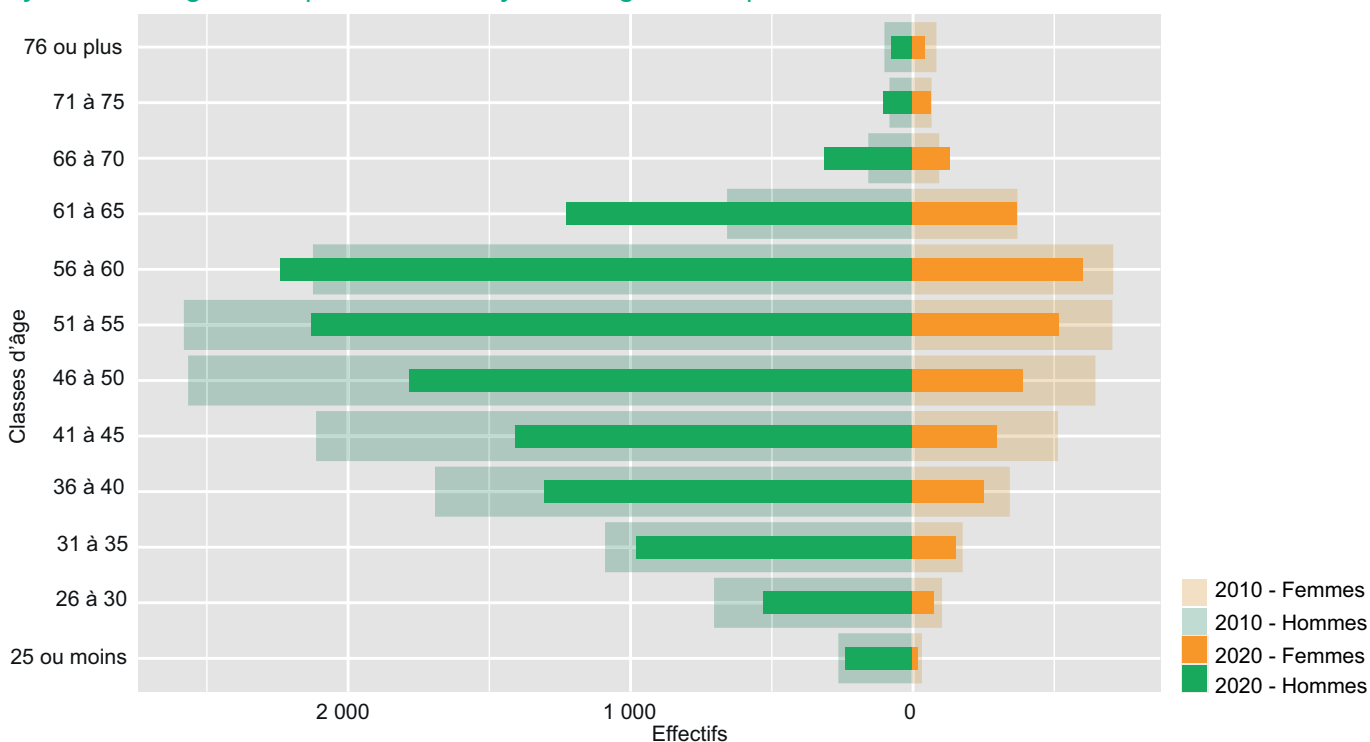
Dans les exploitations agricoles moyennes ou grandes, le vieillissement des chefs est une problématique forte : seules les classes d'âge au-delà de 56 ans voient leurs effectifs augmenter entre 2010 et 2020. L'âge médian est de 51 ans en 2020, il était de 49 ans en 2010. Celui des moyennes est à 52 ans tandis que celui des grandes est à 50 ans. Les jeunes sont plus présents dans les grandes exploitations individuelles, l'âge médian y est de 48 ans, stable depuis dix ans.

À court terme, 5,5 % des exploitations grandes ou moyennes dans l'incertitude

2 328 chefs ou co-exploitants d'exploitations grandes ou moyennes ont plus de 60 ans en 2020, soit 15 % d'entre eux, c'est 6 points de plus que dix ans auparavant. 18 % des grandes ou moyennes ont au moins un chef âgé de plus de 60 ans, un taux deux fois inférieur à celui des petites et micro exploitations, mais supérieur à celui constaté au niveau métropolitain pour cette catégorie (16 %). Parmi celles-ci, 43 % connaissent le repreneur - dans huit cas sur dix, il s'agit un membre de la famille - et 27 % des chefs concernés n'envisagent pas de départ dans les années à venir. Cependant, près d'un quart des exploitations concernées ne savent pas ce qu'elles vont devenir (très majoritairement des exploitations moyennes) et 7 % envisagent même une disparition de leur structure au profit de l'agrandissement des exploitations alentour, de l'artificialisation ou de la déprise.

Graphique 8

Pyramide des âges des exploitants des moyennes et grandes exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020.

632 exploitations moyennes ou grandes sont donc menacées à très court terme, soit 5,5 % d'entre elles. Ce sont 100 000 ha gérés par au moins un chef de plus de 60 ans qui pourraient disparaître ou contribuer à l'agrandissement d'autres structures dans les toutes prochaines années, faute de repreneur identifié. Le Cher et l'Indre sont les plus concernés, avec autour de 20 000 ha chacun pour lesquels l'exploitant âgé ne sait pas ce qu'il va advenir à son départ. L'Eure-et-Loir et le Loiret sont en tête des départements dans lesquels le départ du chef de plus de 60 ans donnera lieu à un agrandissement des autres exploitations ou à la sortie des terres de la production agricole, avec un peu plus de 4 200 ha concernés. 105 000 ha vont continuer d'être exploités par un exploitant dont l'âge est au-delà de 60 ans en 2020, en particulier dans le Cher, l'Indre et l'Eure-et-Loir.

À moyen terme, accélérer le renouvellement ou voir s'agrandir les structures

3 767 chefs des grandes ou moyennes exploitations ont 56 ans ou plus en 2020 (hors co-exploitants et associés, pour permettre la comparaison avec le nombre d'installés sur la période), soit un tiers d'entre eux. La question du renouvellement est plus prégnante encore qu'il y a dix ans : ils étaient 3 039 en 2010, soit à peine un quart de ceux de l'époque.

Les chefs qui se sont installés entre 2011 et 2020 ont 33,5 ans en moyenne, avec 45 % de personnes de 30 ans ou moins au moment de l'installation et 37 % d'exploitants âgés de 31 à 40 ans. On dénombre 2 456 installés sur la période 2011-2020, un nombre inférieur à celui permettant le remplacement des éligibles à la retraite au cours des dix prochaines années. Même si on constate des départs à des âges plus avancés, sans une recrudescence des installations, une partie de ces structures moyennes ou grandes pourrait disparaître au profit de l'agrandissement d'autres ou voir leurs travaux être assurés par des prestataires. En fonction des potentiels de production, une partie des terres pourrait même être vouée à la déprise.

Cependant, les installations de chefs entre 2011 et 2020 sont plus nombreuses dans les moyennes ou grandes de la région que lors de la décennie précédente. De plus, l'âge moyen à l'installation diminue (il était alors de 34,2 ans) et le nombre de chefs de 40 ans ou moins installés dans des moyennes ou grandes de 2011 à 2020 est supérieur à celui constaté entre 2001 et 2010. Ces éléments permettent de penser que la tendance à la baisse devrait encore ralentir dans les prochaines années pour les exploitations moyennes ou grandes.

Un niveau de formation de plus en plus élevé

De plus en plus technique et avec des enjeux financiers, fiscaux et juridiques grandissant avec la taille des exploitations, le métier d'exploitant nécessite d'avoir un bon niveau de formation. L'utilisation d'outils de gestion pour le suivi des cultures ou la gestion du troupeau est devenu très courant dans les exploitations moyennes ou grandes : deux tiers d'entre elles y ont recours, plaçant le Centre-Val de Loire au 3^e rang des régions françaises pour cette catégorie d'exploitations.

En 2020, 83 % des chefs d'exploitations moyennes ou grandes ont un diplôme agricole, soit 4 points de plus qu'en 2010. Le Centre-Val de Loire montre un niveau de formation global supérieur à la moyenne française. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux au sein des exploitations moyennes ou grandes en région : plus d'un tiers des chefs et coexploitants détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, et un quart de l'enseignement supérieur agricole (BTS, ingénieur, doctorat, ...). Chez les moins de 40 ans, quatre sur dix sont diplômés du supérieur agricole ! C'est près du double du taux constaté dix ans avant.

Tableau 2
Age des chefs des moyennes ou grandes exploitations au moment de l'installation

	Âge moyen des chefs installés	Nombre de chefs installés	Dont 30 ans ou moins	dont 31 à 40 ans	dont 41 ans ou plus
installation entre 2001 et 2010	34,2 ans	2210	1024	693	493
installation entre 2011 et 2020	33,5 ans	2456	1102	912	442

Champ : Région Centre-Val de Loire, exploitations moyennes et grandes, hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020.

Pour les femmes de moins de 40 ans, le taux de diplômées de l'enseignement supérieur était déjà élevé en 2010 (44 %), mais plus souvent dans des cursus hors de l'enseignement agricole (32 %). En 2020, dans les exploitations moyennes ou grandes, 36 % des exploitantes de moins de 40 ans sont diplômées du supérieur en agriculture, un taux qui a triplé en dix ans. 14 % d'entre elles sont des ingénieures (ou plus) en agriculture alors que c'est 9 % des hommes du même âge.

37 % de ceux dont le diplôme le plus élevé est dans une filière générale, ont suivi une formation agricole afin d'avoir une meilleure connaissance du secteur. Ce taux augmente avec le niveau du diplôme. Ainsi, plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur non agricole ont également suivi une formation agricole.

Les circuits courts se développent dans les grandes ou moyennes exploitations

Le nombre de grandes ou moyennes exploitations vendant en circuit court croît de 5 % sur dix ans. 2 482 structures sont ainsi impliquées dans ce type de commercialisation. Le vin arrive en tête des produits concernés, avec un tiers des effectifs, suivi par les animaux vivants et la viande (hors volailles) ainsi que par les fruits et légumes frais ou transformés.

Les trois quarts des exploitations concernées disposent d'un espace de vente à la ferme, 37 % vendent à des détaillants, 35 % à des restaurants et un gros quart à la grande distribution. La vente à la restauration collective ne concerne que 9 % des exploitations grandes ou moyennes ayant des circuits courts, soit à peine 2 % des 11 573 exploitations moyennes ou grandes de la région. Toutefois, l'année 2020, marquée par la crise

sanitaire, le premier confinement et des difficultés logistiques dans les circuits de distribution habituels, a pu accélérer la mise en place de points de vente à la ferme. Seul le temps nous permettra de conclure réellement sur la pérennité de ces points de vente.

Une diversification toute relative pour les grandes ou moyennes exploitations

Si un tiers des grandes ou moyennes exploitations ont une activité de diversification, les trois plus courantes sont les travaux agricoles pour d'autres exploitations (17 %), la vinification (7 %) et la vente d'énergie solaire (6 %). La prestation de travaux agricoles est particulièrement présente dans les exploitations euréliennes (444, soit 19 % des grandes ou moyennes) ou loirétaines (373, soit 20 % des grandes ou moyennes). Les activités de transformation autres que le vin sont très peu développées dans ces exploitations qui sont finalement principalement tournées vers la fourniture de produits bruts. Malgré le nombre de producteurs de céréales, seules 121 exploitations grandes ou moyennes font de la farine, du pain des pâtes ou de la bière, alors que 393 producteurs d'herbivores, pourtant moins nombreux, proposent des caissettes ou de la découpe de viande.

Si 64 % des exploitations ayant une activité de diversification le font en nom propre, 28 % le font par le biais d'une autre entité et 8 % font appel à un prestataire pour la transformation. Les plus nombreuses entités créées sont les entreprises de travaux agricoles (745) et celles dédiées à la vente d'énergie solaire (231), mais ce sont l'activité de méthanisation (76 %) et le négoce (60 %) qui donnent le plus souvent lieu à la création d'une autre entité.

Moins de bio chez les grandes ou moyennes

Malgré une forte progression du nombre d'exploitations menées en agriculture biologique (x 2,7 en 10 ans), le Centre-Val de Loire se positionne à l'avant dernier rang des régions, avec 7,3 % des exploitations moyennes ou grandes ayant adopté ce mode de production (contre 8,4 % chez les micro ou petites exploitations du Centre-Val de Loire). De plus, le taux d'exploitations en bio intégral parmi celles-ci (67 %) est inférieur au niveau moyen français (71 %). La prédominance de l'orientation grandes cultures dans la région explique une part de ce moindre développement du bio. En effet, un quart des grandes ou moyennes spécialisées en viticulture sont engagées dans ce mode de production. Les pratiques culturales en bio sont plus difficiles à mettre en œuvre sur des surfaces étendues car elles demandent une main d'œuvre qui peut être limitante. Cependant, le développement récent d'outils permettant des débits de chantier compatibles avec les superficies valorisées par les exploitations de grandes cultures a permis d'observer une dynamique sur ce secteur.

Apparue en 2012, la certification « Haute valeur environnementale » (HVE) est le niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles conventionnelles. 755 grandes ou moyennes exploitations sont certifiées en 2020, soit 6,9 % d'entre elles. Le Centre-Val de Loire est au 8^e rang. La moitié des certifiées sont spécialisées en viticulture, et représentent 40 % des moyennes ou grandes de cette orientation technico-économique.

SOURCES et DÉFINITIONS

I Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Centre-Val de Loire, 74 % des exploitations moyennes ou grandes sont dirigées par un seul exploitant, 21 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Etude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

Etude secondaire longue : titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat ;

Etude secondaire courte : titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA) ;

Primaire : titulaire du brevet des collèges, du certificat d'études primaires (CEP) ou sans diplôme

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Glossaire

ETP : équivalent temps plein

SAU : surface agricole utilisée

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

SAS : société par action simplifiée

SA : société anonyme

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteur : Gaëtan BUISSON
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2022